

L'OCÉAN, UN BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ À PROTÉGER ?

Joachim Claudet

L'Océan est unique. Il n'y a qu'un Océan, constitué de bassins océaniques. L'Océan est un immense ensemble interconnecté et hétérogène qui offre des avantages incommensurables à l'humanité et à la planète.

L'océan est modulé par une gamme de processus océanographiques physiques, ainsi que par le vent, l'énergie solaire et les précipitations. L'océan recouvre plus des deux tiers de notre planète (71 %) et près de la moitié de notre planète est constituée par la haute mer, zone au-delà des juridictions nationales.

Notre bien-être dépend des biens communs de l'océan. Préserver l'océan est essentiel pour sauvegarder notre avenir, car il fournit des services écosystémiques précieux et vitaux, tels que la production d'oxygène et la régulation du climat, ainsi que des services alimentaires, énergétiques, minéraux, génétiques, culturels et récréatifs. Cependant, le bon fonctionnement et



Fig. 1 – Projection de Fuller de la Terre, qui met en valeur la place du grand océan planétaire.

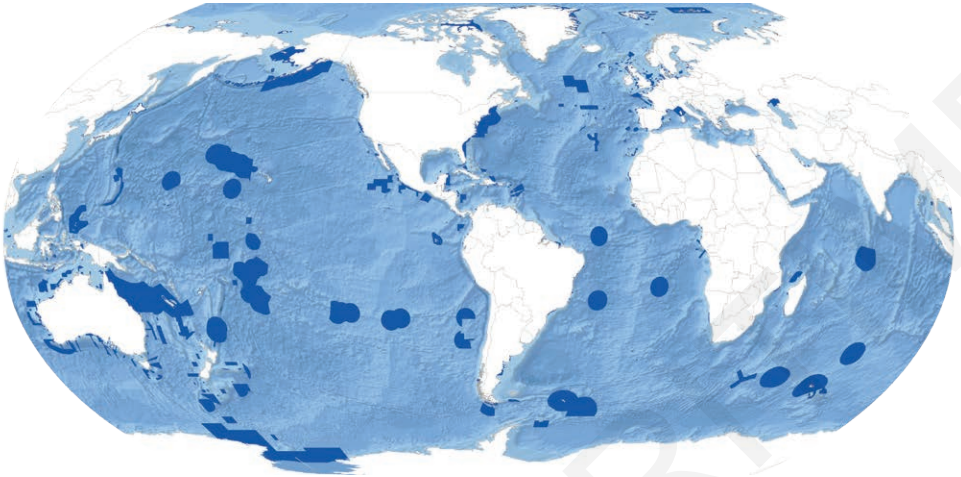


Fig. 2 – Les aires marines protégées (en bleu foncé) couvrent environ 8 % des océans dans le monde. Source UNEP-WCMC / IUCN, 2020.

les services fournis par l’océan sont menacés. Le développement des techniques, la réduction des coûts, le déclin des sources d’approvisionnement terrestres, la démographie et les enjeux géopolitiques font qu’aucune partie de l’océan ne peut dorénavant être exploitée. L’aquaculture marine, la mise en place de fermes éoliennes ou de câbles de télécommunications sous-marins, le transport de marchandises ou de passagers, l’exploitation d’hydrocarbures, de ressources génétiques marines, ou de minéraux profonds, sont autant d’activités qui menacent l’océan et qui sont en compétition entre elles pour l’espace.

Pour la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le facteur ayant joué et jouant toujours le plus grand rôle dans la modification du fonctionnement des océans, est la surexploitation des ressources na-

turelles, au premier rang desquelles la pêche. Celle-ci est une activité fondamentale aussi bien pour la sécurité alimentaire que pour sa valeur économique et sociale. Cependant, éviter la surexploitation requiert une bonne connaissance scientifique et technique sur l’état des stocks, or cette connaissance manque pour l’écrasante majorité des espèces exploitées et des espèces accessoires.

Des étendues considérables de l’océan sont exploitées alors qu’elles ne sont pas profitables. Si les coûts du travail très bas (parfois de l’esclavage moderne) et les subventions à la pêche étaient pris en compte, plus de la moitié de la pêche en haute mer serait non profitable économiquement. Pour certains pays, l’intégralité de leurs pêcheries en haute mer ne serait pas viable sans les subventions. Par ailleurs, près de 50 % du bilan carbone de la pêche industrielle a lieu en zone non profitable.

**DES ÉTENDUES CONSIDÉRABLES
DE L'OcéAN SONT EXPLOITÉES,
ALORS QU'ELLES NE SONT
PAS PROFITABLES.**

Or, des solutions existent. Les outils de gestion par zone peuvent aussi bien servir à la conservation, à la gestion spatialisée des ressources naturelles ou minérales ou à la planification spatiale. Parmi ces outils, les aires marines protégées : elles permettent de contribuer au plus grand nombre de cibles de l'ODD14 (Objectif de développement durable n° 14) et autorisent une gestion multisectorielle des activités. Les bénéfices des aires marines protégées à protection intégrale ou haute sont nombreux. De telles aires marines protégées contribuent à la protection des espèces et de la

biodiversité, alimentent les stocks de pêche et augmentent les captures, favorisent le tourisme durable, diminuent le risque de catastrophes naturelles, augmentent la résilience des écosystèmes et la séquestration du CO₂, protègent le patrimoine culturel, permettent une meilleure compréhension de l'océan et favorisent une meilleure gouvernance.

La France est un acteur majeur des politiques océaniques au niveau mondial. Ses territoires marins dans tous les bassins océaniques, sauf l'Arctique, placent la France au deuxième rang des pays ayant les plus grandes zones économiques exclusives mondiales, juste derrière les États-Unis. Cela donne à la France une responsabilité considérable dans la bonne gestion de ce bien commun qu'est l'océan. Protéger l'océan, c'est préserver notre mode de vie.



Fig. 3 – Chalutier allemand en Mer du Nord. © Adobe Stock.